

## 55 - Vente au profit de la SAIEMB Logement - Immeuble 6, rue de Dole

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La commune est propriétaire d'un immeuble sis 6 et 6 bis rue de Dole et cadastré section HZ n° 91.

Edifié en 1968 sur une parcelle de 1 022 m<sup>2</sup>, il se compose de 6 niveaux sur sous-sol pour une surface de plancher globale d'environ 4 000 m<sup>2</sup>.

Ce bien comprend des caves, des places de stationnement, des surfaces de bureaux et d'activités et 20 logements. Occupé pendant longtemps par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Cercle Interadministratif Bisontin et l'Association PEP, il a été libéré de ses occupants début 2013. La commune considère qu'elle n'a plus vocation à gérer cet immeuble.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation a été fixée à 2 740 000 €.

Dès 2012, la commune a engagé la procédure de mise en vente dudit bien. Une large consultation a été organisée et s'est traduite notamment par des mesures de publicité dans la presse régionale et nationale, par voie d'affiches, sur différents sites internet, directement auprès des promoteurs locaux.

Trois dossiers de candidatures ont été déposés en Mairie à l'issue de cette consultation. Les projets étant semblables (rénovation du bâtiment, aménagement de commerces en rez-de-chaussée et rénovation des logements dans les étages), c'est la proposition la seule à prévoir la création de logements sociaux et la plus élevée, à savoir 1 850 000 €, qui a été retenue, celle de la SAIEMB Logement.

Des négociations ultérieures, après réalisation par la SAIEMB-Logement d'études de faisabilité ont permis d'améliorer cette offre en la portant à 2 350 000 €.

Le projet prévoit l'aménagement de 24 logements sociaux (7 PLAI et 17 PLUS) et un niveau énergétique de type BBC.

Par ailleurs, le rez-de-chaussée anciennement occupé par le CIB sera ultérieurement cédé à AKTYA ou à toute personne morale qui s'y substitue en vue de sa commercialisation en locaux professionnels.

Compte tenu de l'intérêt du projet proposé par la SAIEMB Logement qui générera la production de 24 logements sociaux et offre des garanties quant à la valorisation du rez-de-chaussée commercial, il est proposé de finaliser la transaction à un prix inférieur à l'estimation de France Domaine.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession au profit de la SAIEMB Logement de la propriété bâtie cadastrée section HZ n° 91, libre de toute occupation, au prix de 2 350 000 € net vendeur,

- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B 65301.

La recette de 2 350 000 € sera imputée sur la ligne 77.824/775.00501 CS 30100.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus définies,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte et éventuellement le compromis à intervenir.

**«M. LE MAIRE** : L'immeuble 6 rue de Dole c'est l'ancien immeuble de logements des pompiers, qui est d'ailleurs assez bien placé ; il y avait le restaurant interadministratif au rez-de-chaussée. Il est vendu à la SAIEMB qui va y faire du logement, très bien placé d'ailleurs dans la ville.

Il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme MENETRIER et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 2013.*